

## MAIRIE D'OZAN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 FÉVRIER 2021

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, C. BIÉ, C. BARTEZ, R. DEBRUNE, D. PAQUET, C. COLLOVRA, V. SERAFIN

Étaient excusés : R. MONTERRAT ayant donné pouvoir à M. J. PESENTI

S. CHANFRAY ayant donné pouvoir à C. COLLOVRA

J. M. FORT ayant donné pouvoir à C. BIÉ

Était absent : J. BARANI

Secrétaire de séance : Raphaël DEBRUNE

Madame le Maire demande d'ajouter et de délibérer sur la proposition d'adhésion au CAUE pour 2021.

↳ **Approbation du compte rendu de la réunion du 08 janvier 2021**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 08 janvier 2021 à l'unanimité des membres présents.

↳ **Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2020 : budget principal et budget assainissement**

Madame le Maire explique qu'elle n'a pas reçu à ce jour les comptes de gestion 2020 pour les budgets principal et assainissement rendant impossible l'approbation des comptes administratifs correspondants. Elle propose toutefois de faire une présentation estimative des comptes administratifs 2020 :

Budget principal :	Fonctionnement dépenses : 351 029,13 €	
	Fonctionnement recettes : 402 476 ;14 €	soit un excédent de l'exercice de 51 447,01 €
	Investissement dépenses : 76 191,20 €	
	Investissement recettes : 23 913,78 €	soit un déficit de l'exercice de 52 277,42 €

Budget assainissement

	Fonctionnement dépenses : 136 452,26 €	
	Fonctionnement recettes : 106 817,06 €	soit un déficit de l'exercice de 29 635,20 €
	Investissement dépenses : 71 105,97 €	
	Investissement recettes : 120 677,00 €	soit un excédent de l'exercice de 49 571,03 €

↳ **Gestion du personnel : indemnités pour travaux supplémentaires**

Madame le Maire explique que suite à l'épisode neigeux du mois de décembre, l'agent technique est venu déneiger un dimanche matin. Elle précise que pour pouvoir payer les heures supplémentaires, le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser le paiement des indemnités pour travaux supplémentaires. Ces indemnités seront uniquement versées lorsque les agents feront des heures supplémentaires ou complémentaires à la demande des élus. Le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire de verser des indemnités pour travaux supplémentaires en cas de nécessité.

↳ **Rythmes scolaires pour la rentrée 2021**

Madame le Maire explique que le SIVOS Boz-Ozan-Reyssouze a reçu un courrier de l'académie demandant de statuer sur les rythmes scolaires. En effet, depuis 2018, le RPI fonctionne sur 4 jours par semaine et le conseil d'école et le SIVOS doivent à nouveau statuer sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2021. Le conseil d'école n'ayant pas encore donné son avis, elle propose de reporter ce point à une date ultérieure.

↳ **Facturation pour l'utilisation de la salle des fêtes par l'association Passion Dance**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 relative à la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'association Passion Dance pour la pratique des cours de danse. Cette délibération fixe à le montant de la location à 1 000 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021. Toutefois, en raison des restrictions dues à la Covid-19, les cours sont interrompus depuis 29 octobre 2020. Elle propose de facturer la location en fonction des périodes d'utilisation et non sur un montant forfaitaire.

Le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

↳ **Adhésion au CAUE**

Madame le Maire présente la proposition d'adhésion au CAUE. C'est un organisme de conseils à destination des collectivités et des particuliers. Le conseil municipal accepte d'adhérer au CAUE.

## 📁 **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- 👤 informe que le Syndicat d'Energie et de E-communication de l'Ain a signé une convention avec l'Etat pour la mise à disposition de 30 conseillers numériques dans tout le département de l'Ain afin d'aider la population à effectuer ses démarches en ligne et les rendre autonome dans leur démarches,
- 👤 explique que chaque année, le syndicat des eaux demande aux communes leurs projets de renouvellement de voirie ou d'études réalisées au cours de l'année N. Ce questionnaire permet au syndicat de prévoir, en cas de besoin, les travaux de remplacement des conduites existantes. Elle présente les conditions de financement des extensions ou des renforcements des réseaux selon la situation.
- 👤 rappelle que le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) sont en cours d'élaboration et doivent faire l'objet d'une concordance entre les 2 documents. Elle présente les remarques faites par le Préfecture : il faut densifier les constructions avec un minimum de 14 logements / hectare et privilégier le comblement des « dents creuses » avant d'ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation.  
Elle explique que pour inciter les propriétaires de terrains désignés comme « dents creuses » (c'est-à-dire des terrains situés en zone déjà urbaniser et desservis par tous les réseaux) à vendre ou à construire sur ces-dits terrains, la commune a la possibilité d'instaurer une taxe sur les terrains constructibles en majorant la taxe foncière non bâti.

Monsieur François BOURDON :

- 👤 informe que le site internet est en cours de finalisation et devrait être opérationnel début avril. Dès sa mise en service, les comptes rendus des réunions du conseil municipal seront accessibles sur le site et seront donc supprimées du bulletin Inf'Ozan.
- 👤 informe de la modification du format d'Inf'Ozan qui passera au format A5
- 👤 un sondage sera fait auprès de la population afin de connaître le nombre de personnes qui souhaitent recevoir le bulletin municipal par papier ou sur le site internet.

Monsieur Anthony BROYER :

- 👤 informe que suite à la réunion de la commission voirie sur la sécurisation des voies communales, des devis seront demandés pour l'acquisition de panneaux et la réalisation de marquage au sol.
- 👤 informe que en cas de fortes pluies, le sable des terrains cultivés Route de Chevroux glisse sur la chaussée la rendant dangereuse.

Madame Marie Eve BOYAT :

- 👤 informe qu'une réunion de la commission urbanisme sera prochainement organisée pour la finalisation des OAP (Opérations d'Aménagement Programmé),

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 15 février 2021

Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI